

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Décision modificative**  
**N°1**  
**au budget principal**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**23**

Suffrages exprimés :  
**27**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
28 mai 2025

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 17 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
**(16 JUIN 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize juin deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERIE Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à Claudine GAGNEAU, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à Patrick LOPEZ.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

**EXPOSE**

**1. Remboursements d'avances**

Les marchés de travaux concernant la rénovation du COSEC et la rénovation de la rue des Petits Champs prévoient qu'une avance est accordée aux titulaires.

Le remboursement de l'avance débute lorsque 65% des prestations sont réalisées.

Dans ce cadre-là, des remboursements d'avances sont à prévoir en 2025.

Une décision modificative est proposée comme détaillée dans le tableau ci-dessous.

REMBOURSEMENT D'AVANCES - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Operation	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
	041	2313	Constructions	32 000,00 €	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	85 000,00 €
	041	2315	Installations, matériel et outillage technique	53 000,00 €				
TOTAL				85 000,00 €	TOTAL 85 000,00 €			

**2. Ajustement des crédits de paiements (CP) 2025 pour différentes autorisations de programmes (AP)**

Au vu des mandats déjà payés sur 2025 (notamment du fait du décalage de certaines factures fin 2024 sur début 2025), il convient de réajuster le montant des CP sur 2025 pour trois AP. Le montant de chacune de ces AP reste quant à lui inchangé.

Une décision modificative est proposée comme détaillée dans les tableaux ci-dessous.

AP Rénovation de la Verrière - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
1302		2313	Constructions	-16 700,00 €				
2203		2031	Frais d'études	16 700,00 €				
TOTAL				0,00 €	TOTAL 0,00 €			

AP parking de la Verrière - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
1302		2313	Constructions	-8 000,00 €				
2204		2031	Frais d'études	8 000,00 €				
TOTAL				0,00 €	TOTAL 0,00 €			

AP Réfection rue A FARE - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
1302		2313	Constructions	-12 244,33 €				
2006		2151	Réseaux de voirie	12 244,33 €				
TOTAL				0,00 €	TOTAL 0,00 €			

### 3. Recettes de fiscalité locale et DGF

Les notifications des bases prévisionnelles de fiscalité locale et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont intervenues en 03/2025 postérieurement à l'élaboration du budget primitif. Il convient d'inscrire une recette complémentaire de 69 954€.

Une décision modificative est proposée comme détaillée dans le tableau ci-dessous.

Fiscalité locale et DGF - SECTION FONCTIONNEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
	65	65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	69 954,00 €	731	73111	Impôts directs locaux	-26 454,00 €
					731	73132	Taxe sur les pylônes électriques	470,00 €
					74	74833	Etat - compensation au titre des exonérations de TF	46 421,00 €
					74	74111	Dotations forfaitaires des communes	15 946,00 €
					74	741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	14 319,00 €
					74	741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	19 252,00 €
TOTAL				69 954,00 €	TOTAL 69 954,00 €			

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

### Délibération

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable des commissions réunies du 21 mai 2025,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de J-P. PETIT et Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

